

Terres d'Horizon

LE BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES-MARITIMES



L'édito du Président

Une année se termine ...

2017 a été marquée par une accélération des interventions de la Chambre d'Agriculture auprès des agriculteurs : ainsi, plus de 50% des exploitations du département auront reçu la visite d'un conseiller et près de 25% auront bénéficié d'une prestation de service. Sans compter les 85 exploitations qui profitent de la campagne d'héliportage et près de 300 stagiaires accueillis en formation.

C'est aussi la première année pleine concernant la fourniture de produits locaux pour les collèges, avec 8 000 repas par jour servis grâce au programme de RHD « 06 à table » mis en place avec le Conseil départemental, la relance des activités d'accueil touristique et de commercialisation de proximité sous la marque des Chambres « Bienvenue à la Ferme ». Votre Chambre d'Agriculture a modernisé ses équipements informatiques pour améliorer l'accompagnement des agriculteurs et la communication partagée.

2017 a également eu son lot de difficultés liées à l'accroissement permanent de la pression des loups malgré les efforts des éleveurs, des chasseurs et des louvetiers, épaulés par la très efficace brigade mise en place par la préfecture. Les dégâts de gibiers et la progression de *Xylella fastidiosa*, bactérie qui s'attaque à plus de 300 plantes pour la plupart méditerranéennes, sont autant de sujets d'inquiétude pour des exploitants dont les revenus sont au plus bas.

Les modifications climatiques, sécheresse puis tempêtes, ont particulièrement marqué cette année. Elles ont conduit la Chambre à fermer définitivement la salle du CREAT, devenue dangereuse. Je comprends bien que cette salle mise à disposition gracieusement pour les organisations agricoles va leur manquer, mais aucun risque ne doit être pris. Une autre salle devrait être disponible prochainement, dans l'attente de la construction du nouveau siège de la Chambre d'Agriculture.

... Une autre commence !

Marquée par le démarrage ou la poursuite de projets d'envergure, 2018 sera d'abord l'année de la livraison d'un nouveau centre de recherche et d'expérimentation, le CREAM. Cet outil, mis en place par le Conseil départemental, jouxtant une future pépinière d'entreprises agricoles, permettra de mieux répondre aux besoins d'expérimentations soutenues par l'UMT Fiorimed développée avec l'INRA, le lycée horticole d'Antibes et l'Institut technique de l'horticulture. C'est aussi l'année du démarrage des études pour la construction du siège, qui devraient amener à une livraison mi-2021, concomitamment au déménagement du MIN.

2018 est l'année de la poursuite du développement de la commercialisation de proximité et de la RHD, avec l'objectif de servir 50% des collèges du département en produits locaux, dès la 2ème année d'existence de la plateforme ! C'est aussi la mise en place d'un guichet unique de l'installation et de la transmission autour des services de la Chambre pour dynamiser le renouvellement des générations d'exploitants ... à condition que le dispositif soit financé. C'est enfin le lancement d'une grande étude sur les besoins en eau notamment en moyen et haut pays, pour faire face dans l'avenir aux changements climatiques.

Au nom du bureau, des membres de la session et du personnel de la Chambre d'Agriculture, je vous présente mes meilleurs vœux, de santé et de réussite dans vos projets.

Michel DESSUS

P. 3 **Actualités**

- Le Salon International de l'Agriculture se prépare
- L'actualité des CUMA des Alpes-Maritimes

P. 4 - 5 **Salon du matériel agricole**

- Retour en images sur l'édition 2017

P. 6 - 7 **Agriculture biologique & agroécologie**

- Réussir le virage agroécologique en cultures spécialisées

P. 8 - 9 **Economie**

- Préparer et sécuriser votre installation en agriculture

P. 10 **Technique & filières**

- Prévenir la sécheresse : équipez-vous d'une citerne souple

P. 11 **L'interview**

- Pierre Binaud, Président de l'Association des lieutenants de louveterie des Alpes-Maritimes

P. 12 **Pratique**

- Vos Elus vous représentent
- Bouts de foncier
- Chaudière à bois à vendre



**Encore plus d'actualités
sur le site des Chambres en PACA
www.paca.chambres-agriculture.fr**

Les travaux du CREAM avancent

Les travaux de terrassement, débutés le 4 décembre 2017, sont maintenant terminés.

Les intempéries ont légèrement retardé l'avancée de de la construction de la serre.

La Chambre d'Agriculture est associée aux réunions de chantier sur site, pilotées par le Conseil départemental 06. La livraison prévisionnelle de la station est programmée en juin 2018.



travaux de terrassement le 17 décembre 2017. La partie «ocre» correspondant à l'emplacement de la serre.

Portes ouvertes des moulins à huile



Michel Dessus et Jean-Philippe Frère avec Philippe Heura, maire du Broc, au moulin du Broc

La Chambre d'Agriculture et le syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice, les moulins et les coopératives oléicoles des Alpes-Maritimes ont organisé la douzième édition des portes ouvertes des moulins oléicole le samedi 25 novembre 2017.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Terres d'Horizon

Bulletin bimensuel d'information n°75
Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes
MIN fleurs 17 - box 85
06296 Nice cedex 3
Tél : 04 93 18 45 00
Fax : 04 93 17 64 04
Directeur de publication : Michel Dessus
Rédacteur en chef : Xavier Worbe
Comité de rédaction : Chantal Bagnato,
Jean Philippe Frère, Xavier Worbe, Sandrine Suissa
E-mail : ca06@alpes-maritimes.chambagri.fr
Site : www.chambre-agriculture06.fr
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1962-2899

Le Salon International de l'Agriculture se prépare

Le Salon International de l'Agriculture ouvre ses portes à Paris, du 24 février au 4 mars 2018. Comme les années précédentes, les Chambres d'Agriculture de PACA sont invitées sur le stand de la Région et assurent la promotion des produits et des filières pendant toute la durée du Salon.

La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes met un point d'honneur à valoriser son agriculture à travers un planning d'animations (sous réserve de modifications) :

- samedi 24 février **Journée Bienvenue à la Ferme**
- dimanche 25 février **Horticulture**, défilé de robes réalisées avec des fleurs
- lundi 26 février : **Dégustation des produits locaux du 06**
Bataille de mimosa
Huiles et olives de Nice (animation réalisée par le SION)
- mardi 27 février **Inauguration** du stand PACA, en présence des élus de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes
- samedi 3 mars **Autour du citron de Menton**
(animation réalisée par l'Association de promotion du citron de Menton)

Un moment fort du Salon, les résultats du concours général agricole

La Chambre d'Agriculture est chargée des prélèvements des produits laitiers, apicoles, et issus du safran auprès de 9 exploitations.

Miel	4 producteurs	19 produits
Bière	1 artisan	1 produit
Produits laitiers	3 producteurs	6 produits
Safran	1 producteur	1 produit



La métropole soutient les producteurs qui présentent des produits au Concours en prenant en charge 50 % des coûts d'inscription et en récompensant les médaillés.

Les prélèvements des produits oléicoles et les vins sont gérés par l'Afidol et la Chambre d'Agriculture du Var.

Dates des concours

Produits oléicoles	Dimanche 25 février 2018 - 9h30
Bières :	Lundi 26 février 2018 - 9h30
Produits laitiers	Lundi 26 février 2018 - 14h30
Safran et miels	Mardi 27 février 2018 - 9h30



Tous les résultats en ligne
www.paca.chambres-agriculture.fr

Elus référents : Chantal Bagnato - Jean-Philippe Frère
Votre interlocuteur à la CA : Nadine Niel

L'actualité des CUMA des Alpes-Maritimes

La CUMA de la Ginoire, à la Tour sur Tinée, va investir dans du nouveau matériel : un broyeur à chaîne, une débroussailleuse et une élagueuse. Le montant des investissements s'élève à 5 700 €. La CUMA va bénéficier d'un soutien du Conseil Régional de 15 % et du Conseil Départemental pour 35 % du montant des investissements.

Ces matériels serviront aux adhérents de la CUMA en élevage, cultures diversifiées, oléiculture et maraîchage. Ils sont indispensables pour faciliter le travail des exploitants et permettent d'avoir un matériel neuf à un moindre coût.

La CUMA de la Ginoire compte 19 adhérents qui valorisent un terroir spécifique où la mécanisation doit être adaptée. Les exploitations permettent le maintien de l'agriculture en montagne.

Les CUMA vont modifier leurs statuts d'ici le 30 juin 2019, suite à la parution de nouveaux arrêtés ministériels. Une réunion des présidents des CUMA sera organisée fin janvier afin de faciliter et d'harmoniser la rédaction des nouveaux statuts.

La FDCUMA des Alpes-Maritimes compte 12 CUMA. L'animation et le suivi comptable sont confiés à la Chambre d'Agriculture.

Vous souhaitez adhérer à une CUMA existante ou créer une CUMA, n'hésitez pas à nous contacter !

Contact : Annie Roux - 04 93 18 45 16

Elu référent et Président de la FDCUMA : Eric Erétéo

Un nouveau collaborateur au pôle Economie & Territoires



Lucas Turbet Delof a pour mission l'étude des documents d'urbanisme.



«06 à table» recherche des producteurs

La plate-forme «06 à table» a été sélectionnée sur un appel d'offre d'opti marché lui permettant d'être référencée auprès de 82 établissements des Alpes-Maritimes.

Le service production végétale de la Chambre d'Agriculture travaille à la conception de calendriers de production pour aider les producteurs à adapter leur production à la demande et bénéficier ainsi du service «06 à table» pour approvisionner les cantines scolaires.

La Chambre d'Agriculture a organisé une réunion avec les producteurs, le 25 janvier 2018 pour présenter les premiers calendriers de production.

Contact : Romain Bacchialoni
06 28 79 67 50
rbacchialoni@alpes-maritimes.chambagri.fr



Romain Bacchialoni et Lucas Mantero qui a rejoint l'équipe début janvier.



Les moments forts du salon



La conférence des OPA¹ a permis de définir un projet autour de la récupération des déchets. L'opération devrait avoir lieu courant 2018.

¹Groupama - FDSEA - JA - FDCUMA - Coop de Nice - Agribio - Chambre d'Agriculture



Inauguration du salon,

en présence d'Eric Ciotti, Député et président de la commission des finances du CD06 du Docteur Alziari-Nègre conseillère régionale, représentant Mr Muselier, de Nicole Mertino-Manzino, Présidente de la région des MIN d'Azur, de Bernard Baudin, conseiller départemental de Brigitte Casteleucci, Présidente de Groupama Méditerranée -de Bruno Gabelier, Président de la FDSEA et de Michel Dessus, Président de la Chambre d'Agriculture.



Groupama est le partenaire du Salon du matériel agricole, depuis sa création en 2014. Michel Dessus, Président de la Chambre d'Agriculture, entouré de Eric Ciotti et Brigitte Casteleucci présidente de Groupama Méditerranée lors la remise du chèque de 5 000 € à la Chambre d'Agriculture 06.



Signature de la **convention de partenariat avec les «Potageurs»**, pour travailler et réfléchir ensemble sur le développement de l'agriculture en milieu urbain. Avec Nathalie Orvoën, présidente des potageurs, Bruno Gabelier Président de la FDSEA et Xavier Worbe, Directeur général de la Chambre d'Agriculture



Michel Dessus et Eric Ciotti, au cours de l'inauguration, sur le stand de RCY.



Les rendez-vous «be to be» se sont succédés toute la journée sur les stands de la Chambre d'Agriculture



Stand innovation végétale de la Chambre d'Agriculture



Devant le pôle «production animale» (CERPAM, MRE, Chambre d'Agriculture, GDS06)



3 conférences ont ponctué la journée : l'agriculture & les projets alimentaires du territoire, commercialiser dans les Alpes-Maritimes, (Chambre d'Agriculture 06), l'agriculture urbaine (les potageurs).



Une nouvelle cabane mobile pastorale, tout confort

Le Groupement Pastoral de l'Aups a présenté au salon sa version de l'abri mobile, réalisé grâce aux financements du Conseil Régional et de l'Union Européenne (FEADER), avec l'assistance technique du CERPAM et de la MRE.

De nouveaux atouts : des conditions de logement décentes (douche, panneaux solaires, chauffage, réfrigérateur...) confortables et conformes à la législation du travail, facile à déplacer sur les pistes. La structure bois permet une intégration dans le paysage.

- Caractéristiques techniques : dimensions extérieures : 2.5 x 6.2 m, intérieur : 12 m²
- Coût total : 32 770.40 € HT avec une subvention possible de l'Europe et de Conseil régional PACA de 75 %

Contact : CERPAM - Marie Gonthier 04 97 25 76 56

Agriculture biologique & Agroécologie



Réussir le virage agroécologique en cultures spécialisées



Un projet porté par la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes en collaboration avec Agribio 06 et le CIRAME qui a pour objectif d'appuyer des oléiculteurs, maraîchers, horticulteurs et producteurs de PPAM en transition vers l'agroécologie. Les avancées attendues sont l'identification, le développement et la diffusion d'outils qui permettront de mieux appréhender les interventions phytosanitaires, d'optimiser les traitements et de diminuer leur utilisation pour répondre aux objectifs du plan Ecophyto II et ainsi protéger la ressource en eau.

Optimiser la pulvérisation

L'échec d'un traitement est souvent associé à l'inefficacité du produit ou à l'apparition de résistances. Or, une mauvaise qualité de la pulvérisation peut être la cause de l'échec du traitement.

Optimiser la qualité de pulvérisation c'est :

- Limiter le risque de pollution de l'environnement.
- Eviter le gaspillage et limiter les coûts pour l'exploitation.
- Augmenter l'efficacité des traitements chimiques ou de biocontrôle des fertilisants foliaires et diminuer leur fréquence d'utilisation.
- Limiter le risque de phyto-toxicité sur la culture.
- Eviter le dépassement des Limites Maximales de Résidus dans le produit récolté.

Mettre en place de stations météorologiques et donner aux agriculteurs l'accès aux prévisions

Des références climatiques représentatives de la zone de production sont nécessaires pour :

- Utiliser des modèles de prévision des risques sanitaires (développement des ravageurs et des maladies)
- Mieux raisonner les traitements.
- Calculer un bilan hydrique.
- Mieux gérer la ressource en eau.

Sur les 140 stations installées en Région Provence Alpes Côte d'Azur, une seule est située dans les Alpes-Maritimes (Saint Jeannet).

La mise en place de deux stations météorologiques dans la Siagne et au CREAT par le CIRAME est prévue en février 2018. Les données seront, dans un 1er temps, testées et validées par la Chambre d'Agriculture et le CIRAME.

Evaluer la sélectivité et l'efficacité de produits alternatifs (biocontrôle, autorisés en AB).

Un premier essai portera sur les propriétés répulsives d'une décoction d'ail.

Un second essai permettra de comparer deux préparations utilisées en biodynamie en traitement curatif : une infusion d'absinthe et un purin de rhubarbe (préparation commerciale).

Ces deux traitements seront confrontés à un traitement au savon noir, homologué contre pucerons en Agriculture Biologique. Les essais seront situés sur une exploitation agricole certifiée en Agriculture biologique.

La Chambre d'Agriculture va tester des produits nouvellement homologués (biocontrôle, autorisés en AB) pouvant permettre de répondre à des problématiques majeures qui nécessitent de faire des tests en conditions réelles de production.

Améliorez vos pratiques !

les conseillers de la Chambre d'Agriculture vous accompagnent

Dans le cadre du projet, la Chambre d'Agriculture accompagne les agriculteurs pour les aider à ajuster la pulvérisation. Un technicien spécialisé de la Chambre d'Agriculture intervient sur place pour évaluer la qualité de vos pratiques.

Notre intervention permet :

- d'augmenter l'efficacité des traitements phytosanitaires ou de biocontrôle, des fertilisants foliaires et diminuer leur fréquence d'utilisation.
- d'éviter le gaspillage et limiter les coûts pour l'exploitation.
- de limiter le risque de pollution de l'environnement.
- de minimiser le risque de phyto-toxicité sur la culture.
- d'éviter le dépassement des Limites Maximales de Résidus dans le produit récolté.

Maraîchage

- Sabine Risso - 04 97 25 76 45
srisso@alpes-maritimes.chambagri.fr
- Corinne Pons - 04 93 18 45 04
cpons@alpes-maritimes.chambagri.fr

Horticulture

- Solène Henry - 04 97 25 76 52
shenry@alpes-maritimes.chambagri.fr

Arboriculture

- Léo Keraudren - 04 93 18 45 14
lkeradren@alpes-maritimes.chambagri.fr



Faites le contrôle technique de votre pulvérisateur, c'est obligatoire !

“ Témoignage

**Laure Orosco,
productrice dans le
Tanneron en maraîchage
diversifié et petits fruits
rouges**



Comment gérez-vous la protection des cultures sur votre exploitation ?

Je ne suis pas certifiée en AB. Depuis 13 ans, je pratique la Protection Biologique Intégrée, c'est à dire l'introduction d'insectes utiles pour protéger mes cultures des ravageurs. Je traite assez peu et lorsque je le fais, j'utilise principalement des produits de biocontrôle. Je me laisse l'opportunité d'intervenir avec des produits phytosanitaires si ma culture est menacée, mais j'avoue que c'est en dernier recours. Cette pratique a un impact sur les insectes utiles présents dans mes parcelles.

Dans quels cas utilisez-vous un pulvérisateur ?

Principalement pour appliquer des engrais foliaires et des produits de biocontrôle tels que les Bacillus. Je possède 2 matériels : une cuve fixe que j'emploie sur une partie de mon exploitation et un pulvérisateur à dos de 20 litres qui me sert pour l'autre. Ma cuve fixe est munie d'une lance de traitement classique.

Qu'avez-vous changé dans vos pratiques de protection des cultures ?

Sabine Risso, conseillère à la Chambre d'Agriculture m'a fait comprendre que les volumes de bouillie que j'utilisais étaient trop importants par rapport aux références. Avec de tels volumes, une partie de la bouillie ruisselait ce qui induisait une perte d'efficacité des produits, qu'ils soient de synthèse ou de biocontrôle et un surcoût pour mon exploitation. J'ai travaillé avec elle sur mes pratiques de pulvérisation et réduit mes volumes de bouillie en changeant juste deux pièces essentielles de mon pulvérisateur : la lance et la buse.

Quelles actions avez-vous mises en place ?

Il m'a suffit d'étalonner mon pulvérisateur ! J'ai calculé le volume que j'utilisais avec mon ancien matériel sur 10 mètres linéaires. En faisant la différence entre le volume d'eau mis dans la cuve et celui restant après l'application sur ces 10 mètres linéaires, j'en ai déduit le mouillage de la culture. Les volumes d'eau étaient beaucoup trop hauts. Nous avons mis en évidence que le problème était en premier lieu le débit trop important de la buse.... mais elle était fixe ! J'ai acheté une nouvelle lance de traitement avec une buse remplaçable à plus bas volume. Ce matériel m'a coûté environ 70 euros.

Avez-vous constaté des améliorations suite à ce changement de matériel ?

Je traite assez peu et n'ai pas encore assez de recul pour évaluer si j'ai gagné en efficacité car mon achat est assez récent. Néanmoins j'ai réduit mes volumes de bouillie, ce qui est pour moi déjà très positif.

Un conseil pour les autres producteurs ?

Prenez le temps d'étalonner votre pulvérisateur et de faire les réglages nécessaires pour réduire les pertes dues au ruissellement. De petits investissements comme une lance ou une buse peuvent faire une différence considérable sur le volume de bouillie utilisé. Si vous souhaitez améliorer vos pratiques de pulvérisation n'hésitez pas à vous faire aider !

Le contrôle des pulvérisateurs par un organisme d'inspection agréé par l'État est obligatoire en France depuis le 1^{er} janvier 2009. Comme le contrôle technique de votre voiture, vous êtes tenu de réaliser le contrôle de votre pulvérisateur et de le renouveler tous les 5 ans. Actuellement, les pulvérisateurs à dos sont exclus de cette obligation.

plus d'informations : www.gippulves.fr

Qui est habilité à contrôler votre pulvérisateur en PACA ?

- Pulvé conseil Foray - 04 90 73 14 78 - Plan d'Orgon (13)
- Techni phyto conseil - 06 12 45 66 46 - Mouries (13)
- Olivier Dupeyre formation - 04 90 61 22 36 - Orange (84)
- Terr. d'essentielles - 04 92 61 66 24 - Manosque (04)
- EURL Blanchong Benjamin - 06 14 46 27 47 - Salon De Provence (13)

Vient de paraître !

Améliorer votre pulvérisation pas à pas



à télécharger sur notre site internet
rubrique publications
Environnement&territoires



INSTALLATION

Préparer votre installation

Maîtrisez votre projet et évaluez sa faisabilité

INCONTOURNABLE : le Point Accueil Installation !

La conseillère PAI vous reçoit en entretien individuel ou en entretien collectif. Vous repartez avec les clés nécessaires pour faire avancer votre projet.
Contact : Carine Vilardell - 04 93 18 45 10

VOUS AVEZ UN TERRAIN ET VOUS SOUHAITEZ DEVENIR CHEF D'EXPLOITATION

Un conseiller de la Chambre d'agriculture, spécialisé dans votre production principale, peut venir sur place expertiser le potentiel de votre terrain à raison de 2 visites gratuites.

Vous pouvez profiter de cette visite pour réaliser une analyse de sol (devis sur demande) et anticiper votre stratégie de fertilisation.

EVALUEZ LE POTENTIEL D'UNE EXPLOITATION A REPENDRE

Le diagnostic « exploitation » à reprendre pose des bases solides et objectives et vous permet de vérifier si l'exploitation est cohérente avec votre projet.

A l'issue du diagnostic, notre conseiller formalise un plan d'actions et liste les démarches à réaliser.

Contact : Philippe Perrot - 04 97 25 76 48

AVANT DE PRODUIRE, PENSEZ COMMERCIALISATION !

Lorsque vous serez en phase d'installation, vous n'aurez plus le temps d'étudier le circuit de commercialisation le plus en adéquation avec votre projet et votre mode de vie. Ne sous-estimez pas le temps de commercialisation, surtout si vous êtes éloigné et si vous êtes seul(e). Un jour de marché, c'est un jour de travail en moins sur l'exploitation !

Vous pouvez élaborer votre étude de marché et votre stratégie commercialisation avec notre conseiller en circuits courts.

Contact : Nadine Niel - 04 93 18 45 25

La Chambre d'Agriculture, «guichet unique» de l'installation

Nos candidatures pour l'animation du Point Accueil Installation (PAI), la gestion du CEPPP et pour l'organisation du stage 21 heures ont obtenu un avis favorable lors du CRIT du 18 décembre 2017. C'est aujourd'hui un service complet que nous offrons aux jeunes, de la conception de leur projet à leur installation !



Vincent De Sousa, Président des Jeunes Agriculteurs 06

L'installation est le dossier phare des Jeunes Agriculteurs. Vous étiez labellisés pour le Point Accueil Installation et le stage 21 heures. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les Jeunes Agriculteurs de PACA ont fait le choix de laisser les PAI aux Chambres d'Agriculture pour la labellisation du PAI et du stage 21 heures. Cela ne remet pas en cause notre engagement auprès des porteurs de projets !

Nous restons fortement impliqués en participant, avec Jérôme Coche, au suivi des jeunes installés, en étant un partenaire « privilégié » du stage 21 heures et en développant le réseau des maîtres exploitants.

Les conseils de l'équipe installation

Vous avez trouvé un terrain, n'oubliez pas de vérifier les points suivants qui conditionnent la faisabilité de votre projet



- autorisation d'exploiter si vous n'avez pas de diplôme agricole.
- autorisation de défricher ou de déboiser.
- permis de construire.
- classement de la zone, surtout si vous voulez accueillir du public.

Contactez la Chambre d'Agriculture, la mairie, la SAFER, la DDTM...

D'un point de vue technique, observez l'ensoleillement des parcelles pour les cultures, évaluez la ressource en eau, déterminez si l'accessibilité est facile et imaginez-vous y travailler tous les jours.



Dates des CDOA en 2018

30 janvier - 17 avril - 11 septembre
13 novembre

Déposez votre dossier de demande de DJA ou une demande d'avenant à la DJA **au moins 1 mois avant** la date de la CDOA auprès de la Chambre d'Agriculture.

Contact : Sandrine Suissa - 04 97 25 76 42

Stage 21 heures

Le stage «21 heures» est ouvert à tous les porteurs de projet, y compris ceux qui ne souhaitent pas de DJA.

Ce stage fait intervenir l'ensemble des partenaires de l'installation du département et sensibilise les futurs installés sur les points clés de leurs projets. Le stage favorise les échanges tant avec les agriculteurs déjà installés qu'avec les acteurs économiques et techniques impliqués dans l'installation.

Prochain stage : les jeudis

8 - 15 - 22 - 29 mars 2018

Contact : Carine Vilardell - 04 93 96 23 52

Sécuriser votre installation

la Chambre d'Agriculture vous accompagne

Débuter une carrière professionnelle en agriculture est une phase complexe : très rapidement, il faut investir, produire, commercialiser, gérer,

Faire le point dès la première année

Tous les nouveaux chefs d'exploitation bénéficient d'une visite gratuite la première année de leur installation par l'un de nos conseillers experts.

Un suivi approfondi pendant 4 ans

La Chambre d'Agriculture propose un nouveau service d'accompagnement : l'audit d'exploitation annuel prend en compte les aspects de l'exploitation et permet une analyse de votre situation.

Vous êtes suivi par un conseiller référent qui fait appel, si nécessaire, à des conseillers experts.

Le coût de cette prestation est pris en charge par un financement de l'Etat et de la Région PACA, à hauteur de 80%.

Un besoin ponctuel, consultez votre conseiller référent

Notre offre de prestations couvre l'ensemble des filières et des thématiques d'ordre technique, réglementaire, économique, commerciale ... Votre conseiller référent analyse votre demande et vous propose un accompagnement personnalisé avec un conseiller expert.

Vous pouvez aussi participer à une **formation** (programme en ligne www.paca.chambres-agriculture.fr/formation) ou à une **journée technique**.

Le conseiller référent des jeunes installés
Carine Vilardell - 04 93 96 23

Connaître toutes nos prestations
www.chambre-agriculture06/nos-services



Vous êtes installés depuis plus de 4 ans, devenez maître exploitant !

Etre maître exploitant, c'est participer à la réussite de l'installation du futur agriculteur.

C'est lui transmettre les clés du métier tant sur les aspects techniques que sur la gestion globale de l'exploitation. C'est aussi participer à la définition de son projet.

Devenir maître exploitant, c'est maintenant facile !

La réglementation a évolué : vous pouvez accueillir un jeune après inscription auprès de la Chambre d'Agriculture¹ qui vous proposera une formation sur l'accueil d'un stagiaire de 1 jour. Elle est obligatoire à partir du second stagiaire accueilli.

La durée du stage varie de 1 à 6 mois et est définie en concertation avec le jeune au moment de la réalisation de son plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

Contact : Sandrine Suissa - 04 97 25 76 42

¹ conditions d'éligibilité

être installé depuis plus de 4 ans - réaliser une comptabilité de gestion - ne pas faire l'objet d'une procédure de règlement judiciaire - suivre une formation annuelle d'une journée - le fonctionnement de l'exploitation ne doit pas reposer sur l'emploi successif de stagiaires ni enregistrer de licenciement économique au cours des 6 derniers mois.



Jérôme Coche,

membre du bureau, en charge de l'installation à la Chambre d'Agriculture 06 et référent du réseau des Chambres d'Agriculture PACA.

Nous avons comme objectif que la Chambre d'Agriculture soit présente auprès de tous les nouveaux installés du département, quelle que soit la production, DJA ou non, via une visite par l'un de nos conseillers.

Pour les DJA, nos exigences sont plus élevées car les enjeux sont importants pendant la période d'engagement (4 ans). En effet, le versement total de la DJA (20%) est effectif en fin de 4ème année. Pour aider le jeune à suivre ses engagements, nous proposons ainsi une visite par an.

Nous avons retravaillé notre dispositif en 2017 pour atteindre cet objectif et les chiffres sont très satisfaisants :

plus de 90 % des jeunes installés ont reçu la visite d'un conseiller de la Chambre d'Agriculture au cours des 3 années qui suivent leur installation !

Ce dispositif est un véritable projet d'entreprise car tous les services de la Chambre d'Agriculture sont impliqués.

Les visites permettent de faire le point et pour le jeune de prendre du recul pour analyser le fonctionnement de son exploitation avec un conseiller. Notre dispositif de suivi et nos prestations permettent aux jeunes de passer leurs 1ères années d'installation dans les meilleures conditions.

Avec le Président des Jeunes Agriculteurs 06, Vincent De Sousa, nous nous investissons pleinement dans le dispositif et étudions les dossiers une fois par mois, avec l'équipe Installation de la Chambre d'Agriculture. Ce travail collaboratif entre élus et conseillers nous permet d'intervenir si nécessaire.

Notre dispositif a été renforcé cette année avec les nouvelles prestations liées à l'accompagnement des jeunes agriculteurs, co financées par la Région et l'Etat dans le cadre de l'AITA.

En 2018, nous souhaitons conforter le dispositif «suivi de l'installation» et réfléchir sur l'accompagnement à la transmission de l'exploitation auprès des cédants. Nous en avons déjà posé les fondations, poursuivons la construction !

Elu référent : Jérôme Coche
Votre interlocuteur à la CA : Carine Vilardell

Technique & filières

Prévenir la sécheresse équipez-vous d'une citerne souple !



Lors du Salon du matériel agricole, nous avons présenté un modèle de citerne souple qui correspond aux besoins de notre département. Ce matériel est facile d'utilisation et très résistant.

S'équiper d'une citerne souple, pourquoi ?

- sur les parcours, équiper les parcelles pour alimenter en eau les animaux en période estivale.
- pour faciliter le travail de l'éleveur lorsque l'eau n'est pas à proximité des lieux d'élevage.

Attention, la citerne constitue un appoint, sauf si vous optez pour une citerne de grande capacité. Le volume des citernes souples varie de 500 litres à plus de 50 000 litres.

Avant d'investir dans une citerne, voici les éléments à prendre en compte :

- pouvoir la remplir en hiver ou au printemps, soit avec une ressource hydrique naturelle qui risque de s'assécher l'été soit avec l'eau pluviale récupérée des toits des bergeries.

- posséder une surface plane pour poser la citerne. Vous installerez la citerne sur un feutre de protection. N'oubliez pas qu'une citerne de 2000 litres pèse plus de 2 tonnes !

- prévoir un dispositif pour remplir la citerne à partir d'une ressource hydrique (tuyau, pompe).

Comment choisir son matériel en fonction des besoins des animaux

N'oubliez pas : la consommation d'eau dépend de la teneur en eau de l'alimentation ! Plus cette alimentation est sèche (souvent en été ou en bergerie lorsque les animaux ne mangent que du foin), plus le besoin en eau est important.

Quels fournisseurs ?

Il existe de nombreux fournisseurs en citerne souple. Nous vous indiquons les 3 présents lors du salon du matériel agricole de Nice.

CITERNEO
Tél. 02 47 50 15 34

LA CITERNE CITAF
Pont l'Évêque - Tél. 04 74 31 40 40
www.labaronne-citaf.fr

RCY
Louhans (71) - Tél. 03 85 76 34 18
www.rcy.fr

Elu référent à la Chambre d'agriculture : Jean-Pierre Cavallo
Votre interlocuteur à la CA : Monique Bassoleil

Calculer le besoin en eau des animaux

60 chèvres laitières en lactation
consommation : 10 litres /jour/ animal
soit 4 200 litres par semaine

400 brebis viande avec leurs agneaux
consommation moyenne : 10 litres /jour/animal
soit 4 000 litres par jour.
La citerne n'est pas forcément la meilleure solution.
Il vaut mieux réfléchir à un impluvium.

Troupeau de 10 vaches avec leurs veaux
Consommation moyenne : 55 litres/jour/ animal
soit sur une semaine : 3 850 litres



Le conseil de Monique Bassoleil

Responsable du pôle élevage

Prévoyez la capacité de la citerne qui vous permet de sécuriser l'abreuvement des animaux pour le temps de présence habituel sur le secteur.

Veillez à la qualité de la bâche qui doit être anti UV et méfiez-vous des citernes à bas prix !

L'interview



Pierre Binaud,
Président de l'Association
des lieutenants
de louveterie
des Alpes-Maritimes

Comment est organisée la brigade des Alpes-Maritimes ?

Les lieutenants de louveterie sont au nombre de 43 dans le département, répartis sur tout le territoire et sur deux brigades : la brigade «intervention nuisibles» qui conduit les opérations de régulation en battues administratives et la brigade «intervention loup» qui participe aux opérations de régulation ou de protection des troupeaux. Cette dernière brigade existe depuis le 26 juillet 2017 et est spécifique au département.

Comment êtes-vous devenu lieutenant de louveterie ?

Par passion de la chasse ! Je suis devenu lieutenant de louveterie en 1990 car il n'y avait personne sur ma commune. Je n'imaginai pas que cette mission prendrait autant d'ampleur ! A l'époque, la prédation du loup était inexistante, l'animal restant dans le Mercantour. Le sanglier n'était pas aussi présent. Aujourd'hui, c'est une mission à plein temps et spécifique. Nous pouvons être appelés 24 h/24 h ! C'est le dernier corps préfectoral au sein duquel nous sommes tous bénévoles.

Quelles sont vos actions dans les Alpes-Maritimes ?

Depuis le 28 juillet 2017, date de la création de la «brigade nuisibles», il y a eu 313 mesures administratives, et nous avons mené 213 actions qui ont permis l'élimination de 980 sangliers et 12 renards. Nous intervenons essentiellement sur le littoral mais les sangliers «remontent». Nous constatons aujourd'hui de plus en plus de dégâts sur le moyen-pays et en montagne. C'est pour cette raison que Monsieur le Préfet a décidé de doubler le nombre de lieutenants de louveterie pour pallier à la prolifération du sanglier et des dégâts qu'ils occasionnent.

Les interventions des brigades sont réalisées selon un cadre très réglementé et toujours sur arrêté préfectoral. Dans un premier temps, le lieutenant du secteur est missionné par la DDTM (soit à la demande de la Chambre d'Agriculture ou de particuliers). Il fait un constat et propose les actions à mettre en place : pose de cage piège, pose de clôture, battue ou tir de nuit. L'arrêté préfectoral établit les dates des battues et des tirs de nuit.

La louveterie est seule assermentée pour intervenir à moins de 150 mètres des maisons.

Néanmoins, malgré toutes nos interventions, la louveterie ne peut pas éliminer tous les sangliers ! La clôture de protection reste le moyen de protection le plus efficace.

Je remercie nos partenaires, la Chambre d'Agriculture, le Conseil Départemental 06, La Fédération de la Chasse, la Métropole et certaines communes qui nous apportent leurs concours financiers pour exercer nos missions.



Le louveter est un conseiller technique de l'administration en matière de destruction de nuisibles. Il a un rôle de régulateur.

Les lieutenants de louveterie sont nommés par le Préfet sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et sur avis du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs et du Chef de service départemental de l'ONCFS pour 5 années renouvelables.

La louveterie a également un rôle de police de la chasse et intervient sur les animaux blessés.

Les 43 lieutenants actuels sont nommés jusqu'au 31 décembre 2019.

68 500 €,

Sur la campagne 2015/2016, c'est le montant occasionné par les dégâts de grand gibier (essentiellement le sanglier) sur les cultures dans les Alpes-Maritimes.

Le saviez-vous ?

La louveterie a été créée par Charlemagne en l'an 812, pour protéger les habitants et leurs élevages contre les loups.

Par un règlement d'août 1787, la louveterie fut supprimée sous prétexte d'économie et ceci malgré les services considérables rendus depuis tant de siècles par les Louvetiers.

10 ans plus tard, la loi du 19 Pluviôse an V (7 février 1797) était le prélude non seulement au rétablissement de la Louveterie mais à la législation actuelle.

Le lieutenant de louveterie était choisi parmi les hommes les plus aptes à capturer les loups. Il devait connaître le territoire, ses habitants, la faune. Il avait réputation et considération.

Homme de terrain, il était le tenant du lieu, le lieutenant.



Point de vue

Jean-Philippe Frère

Je salue le travail des louvetiers et tout particulièrement les agriculteurs qui ont voulu prendre cette responsabilité ! Cette mission, complètement bénévole, est au service de la société. Ainsi 120 missions ont été réalisées.

La Chambre d'Agriculture fait remonter les informations à la DDTM dès qu'un exploitant signale des dégâts ou des prédatons pour missionner un lieutenant de louveterie. Actuellement, nous menons une enquête sur l'impact de la prolifération des **perruches à collier**, à la demande de la DDTM qui souhaite évaluer et quantifier les dégâts en agriculture.

Si vous subissez des dégâts de perruches ou autre nuisible sur votre exploitation, contactez la Chambre d'Agriculture ou remplissez le bulletin de signalement en ligne. (Benoît Esmengiaud 04 97 25 76 54).

Vos élus vous représentent

Novembre

- 6 CA 06 Comité Elevage M. Dessus J.P. Cavallo
- 7 Visite du Préfet et du Sous-Préfet de Grasse au CFA Antibes J. Coche
- 9 Préfecture Groupe Local « Abattoirs » M. Dessus
- 13 Bureau CRA PACA M. Dessus, J. Coche
- 14 Conseil administration SAFER à Manosque J.P. Frère
- 15 AG SDAE M. Dessus
- 16 Bureau de la Ca06
- 20 Forum Installation Transmission M. Dessus, J.P. Frère, J. Coche
- 22 NCA COTECH Plaine du Var M. Auda
- 24 Conseil Administration Lycée Antibes C. Bagnato
- 25 Journée Portes Ouvertes des Moulins M. Dessus, J.P. Frère J.L. Spinelli
- 28 Session de CA 06
- 30 CA 06/CA 83 Salon du matériel agricole M. Dessus B. Gabelier, J. Coche, C. Bagnato, S. Amorotti

Décembre

- 4 PLU de Valderoure J.P. Frère
- 5 SAFER COTECH 06 J.P. Frère - CDPENAF J.P. Frère, F. Reynaud
- 6 Préfecture Nice Montagne réunion approvisionnement en eau des éleveurs M. Dessus
- 8 CRA PACA Réunion régionale Forêt et Bois S. Amorotti
- 8 Préfecture COFIL Agriculture Plaine du Var M. Dessus
- 12 Réunion avec les maraîchers pour « 06 à table » M Dessus J.P. Clérissi
- 14 Bureau de la Ca06
- 18 CRIT J. Coche

Janvier

- 12 PLU Commune de Valderoure J.P. Frère
- 17 Bureau de la Ca06
- 24 DDTM CDPENAF J.P. Frère, F. Reynaud
- 25 Réunion avec les maraîchers pour « 06 à table » M. Dessus J.P. Clérissi
- 26 DDPP CODERST J.P. Clérissi
- 30 DDTM CDOA C. Bagnato, J.L. Spinelli

Rubrique "bouts de foncier"

Verger, Saint-Laurent-du-Var

Un agriculteur retraité propose à quelqu'un de compétent la mise à disposition d'un verger irrigué d'environ 550 pêchers et d'une quarantaine de cerisiers en production. Parcelle en coteau accessible en véhicule

Oliveraie, Gilette

Un propriétaire privé propose la mise à disposition par bail rural d'une oliveraie de 6000 m² (cinquantaine d'oliviers) à Gilette. Oliviers âgés très productifs. Accès carrossable jusqu'à l'oliveraie. Pas d'eau - pas d'électricité

Oliveraie, Cuébris

Un propriétaire privé propose la mise à disposition par bail rural ou commodat d'une oliveraie de 2ha (140 oliviers) à Cuébris (Route entre Roquestéron et Cuébris). Possibilité de reconquête d'une autre oliveraie de 1,5 hectare environ (sous forêt) jouxtant le terrain et appartenant au même propriétaire. Oliviers entretenus jusqu'en 2009. Terrain exposé plein sud. Accès pédestre et brouette à chenille.

En savoir plus, contactez-nous au 04 97 25 76 49 - 06 23 32 93 21

La Chambre d'Agriculture vend la chaudière à bois du CREAT



Marque
KWB

Puissance
300 Kw

Mise en service
2010

Lieu d'enlèvement
La Gaude

Fiche technique détaillée
www.chambre-agriculture06.fr



Contact : Jean Luc Belliard - 06 22 50 91 49
jlbelliard@alpes-maritimes.chambagri.fr



Le bon sens a de l'avenir

Agriculteurs

Vous avez de la trésorerie.
Avec DAT Agri, Floriagri
sécurisez-la.

www.ca-pca.fr/agriculteurs

